

**PROCÈS-VERBAL DE LA 334^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI
17 JANVIER 2024, À 19H00.**

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absente :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre
de secrétaire d'assemblée.

M^{me} Annie Juteau, assistante-trésorière et greffière-adjointe était
également présente.

2024-334-1

Ouverture de la séance

À 19H04, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2024-334-2

Administration générale

2024-334-2.1

Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du
jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 et qu'il s'en déclare
satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en
reportant les points 3.2 et retirant les sujets inscrits aux points 4.2

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux

- 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 décembre 2023
- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Adoption - Règlement no 2023-07 modifiant le règlement no 13.5 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson
- 2.6 Avis de motion - Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus
- 2.7 Avis de motion - Politique de remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson.
- 2.8 Avis de motion - Politique de rémunération des employés de Localité de Radisson.
- 2.9 Adoption de l'organigramme administratif de la localité de Radisson
- 2.10 Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada
- 2.11 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution R2023-10-188
- 2.12 Fin de la période probatoire et permanence de m. Nabil Boughanmi à titre de Directeur général et greffier
- 2.13 Condoléances pour le décès de monsieur Yvon Leblanc
- 2.14 Congé avec solde - Employé no 357
- 2.15 Octroi d'un mandant de service professionnel - Diagnostic climat de travail
- 2.16 Stage en archivistique – Étudiante Andrée Bastien

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2024
- 3.2 **Dépôt du rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de déc. 2023 : Reporté**
- 3.3 Avenant au contrat de travail de M. Hugo Bondu, directeur du Service de Sécurité des incendies, quant aux vacances annuelles
- 3.4 Autorisation de demande de subvention auprès du ministère de Sécurité publique Canada (SP)- Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage

4. Transport

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2024
- 4.2 **Octroi d'un mandant de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture) : Retiré**

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois d'octobre 2023.
- 5.2 Mise à niveau de la station de surpression - Inverseur de transfert automatique - Génératrice
- 5.3 Usine de filtration - Mise à niveau du système de traitement d'eau (générateur d'ozone, sonde d'ozone, compresseur
- 5.4 Mise à niveau de l'usine de filtration — Analyseur de chlore inorganique, pH et température
- 5.5 Mise à niveau de l'usine de filtration – offre de services mise à jour pour le remplacement de la membrane de filtration
- 5.6 Acceptation de recevoir les eaux usées traitées issues de l'entreprise « PMET »

6. Santé et bien-être

- 6.1 Octroi de mandat service professionnel - Élaboration de la politique familiale et le plan d'action

7. Aménagement, urbanisme et développement,

- 7.1 Embauche d'une inspectrice municipale et fonctionnaire désignée chargée de l'application et de l'administration des différents règlements en vigueur sur le territoire de la Localité
- 7.2 Nomination à titre de fonctionnaires désignés chargés de l'application de règlements municipaux de la Localité

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2024
- 8.2 Demande de subvention ARBJ – Projet « Mémoires de Radisson »

9. Affaires diverses

- 9.1 Appui au projet mené par « FaunENord », en partenariat avec Tourisme Baie-James et l'association crie de tourisme et de pourvoirie (COTA) - Mesure de soutien Plan Montagne

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 333^{ème} séance ordinaire du 6 décembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-002

D'ADOPTER le procès-verbal de la 333^{ème} séance ordinaire tenue du 6 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 décembre 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-003

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 518 696,12 \$ au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le directeur général et greffier dépose le registre des dons et commandites relatives au soutien logistique et financier aux organismes et individus de la Localité de Radisson et les membres du Conseil local en prennent connaissance.

2024-334-2.5

Adoption - Règlement no 2023-07 modifiant le règlement no 13.5 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 15.5 a été adopté en 2018 décrétant la tarification de divers services fournis par la Localité de Radisson;

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c., F-2.1, r. 0.2);

ATTENDU QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil local ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée, le projet de règlement 2023-07.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-004

QUE le règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement 13.5 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Localité de Radisson soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.6

Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-008 relatif à « *la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* »

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Suzanne Pelletier, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-08 relatif à la « *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* »

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la conseillère, Suzanne Pelletier dépose une copie du projet de règlement 2024-08 relatif à la « *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* ».

2024-334-2.7

Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-009 relatif à « *la Politique de remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson* »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Aurèle Gravel, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-09 relatif « au remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson »

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller, Aurèle Gravel dépose une copie du projet de règlement 2024-09 modifiant le règlement no 314.4 relatif « au remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson ».

2024-334-2.8 Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-010 relatif à la
« Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Manon Provencher, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines »

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la conseillère, Manon Provencher dépose une copie du projet de règlement 2024-010 relatif à « la Politique de gestion des ressources humaines (RH) ».

2024-334-2.9 Adoption de l'organigramme administratif de la localité de Radisson

CONSIDÉRANT QUE la restructuration de certains services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme contemporain et de le rendre disponible pour information au public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la structure organisationnelle mise à jour en conformité avec leurs directives.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-005

QUE le conseil local de la localité de Radisson adopte l'organigramme administratif représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurants tous les services municipaux de la Localité, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe A)

DE DIFFUSER le nouvel organigramme sur le site Internet de la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.10 Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada

ATTENDU l'intérêt de la localité de Radisson d'embaucher des étudiants à l'été 2024 ;

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada 2024 est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson désire présenter une demande de financement pour différents services dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-006

D'AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi à présenter et signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2024

QUE les emplois visés par la demande soient ceux-ci :

- Coordinateur/coordonnatrice de services de loisirs ;
- Animateur/animateur en sports et loisirs ;
- Accompagnateur / accompagnatrice de personnes handicapées ;
- Surveillant/surveillante de piscine ;
- Agent/agente à l'information touristique ;
- Préposé/préposée de camping ;
- Ouvrier/ouvrière à l'aménagement paysager ;
- Ouvrier saisonnier/ouvrière saisonnière - travaux publics ;
- Surveillant/surveillante de site d'enfouissement ;
- Agent/agente de la réduction des déchets et du recyclage.

D'ENTÉRINER le dépôt de la demande de subvention auprès d'Emploi et Développement social Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.11 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution R2023-10-188

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)*, le directeur général et greffier dépose devant le conseil local une copie de la résolution R2023-10-188 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2024-334-2.12 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Nabil Boughanmi à titre de Directeur général et greffier

ATTENDU QUE, par la résolution numéro **R2023-07-078**, le conseil autorisait l'embauche de monsieur Nabil Boughanmi à titre de Directeur général et greffier, à compter du 3 juillet 2023, le tout selon les modalités décrites à la *Politique de rémunération du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Radisson* ;

ATTENDU QUE monsieur Nabil Boughanmi a complété sa période de probation pour le poste de directeur général et greffier tel que prévu à son contrat de travail signé le 3 juillet 2023 ;

ATTENDU QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable ;

ATTENDU QUE Monsieur Nabil Boughanmi satisfait les exigences requises au poste de directeur général et greffier, et que ce dernier a complété avec succès la période probatoire au mérite d'une évaluation donnée par le conseil local de Radisson en date du 23 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-007

QUE le conseil local confirme la fin de la période probatoire et la permanence de monsieur Nabil Boughanmi à titre de Directeur général et greffier, et ce, en date du 02 janvier 2024, le tout selon les modalités décrites à l'entente de travail en vigueur.

QUE l'entente de travail entre M. Boughanmi et la Localité de Radisson fait partie intégrante de la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.13

Condoléances pour le décès de monsieur Yvon Leblanc

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Yvon Leblanc :

“C'est avec beaucoup de tristesse que le Conseil et le personnel de la Localité de Radisson avons appris le décès de monsieur Yvon Leblanc”.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-008

QUE tous les membres du Conseil de la Localité de Radisson offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Yvon Leblanc ainsi qu'à leurs proches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.14

Congé avec solde - Employé no 357

ATTENDU QUE le 15 décembre 2023, le conseil local a reçu une plainte confidentielle de l'employé no. 357 ;

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de ladite demande et décide d'effectuer les suivis nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-009

QUE le conseil local accorde un congé payé du 17 au 22 décembre à l'employé no. 357 ;

QUE le conseil ouvre une enquête pour donner suite à ladite plainte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.15

Octroi d'un mandat de service professionnel - Diagnostic du climat de travail

ATTENDU la résolution numéro **R2024-01-265 autorisant** l'ouverture d'une enquête pour donner suite à la plainte de à l'employé no. 357 ;

ATTENDU QUE le conseil local a l'obligation, à titre d'employeur, d'assurer le respect de la Loi sur les normes du travail et, entre autres, de s'assurer que le milieu de travail soit exempt de harcèlement ;

ATTENDU QUE la Localité a fait parvenir aux quatre (4) firmes « Expertise H2H », « Arima Conseils », « Drolet-douville », « FQM » et « Média Conseils » des demandes de soumission sur invitation pour des travaux Diagnostic climat de travail ;

ATTENDU la Localité a reçu à ce jour trois offres de service qui se détaillent comme suit :

| Fournisseurs | Durée de traitement.... | Prix (Avant taxes) (Nbre d'employés) |
|---------------------------|--------------------------------|---|
| • Expertise H2H | 1 mois..... | 9 675 \$ à 11 825 \$ (11 employés) (+ 5% frais administratifs) |
| • Arima conseils | 3 à 4 sem. ... | 10 910,25\$ à 11 411,25\$ (11 employés) |
| • FQM | 2 mois..... | 10 500 \$ à 12 900 \$ (6 employés) (+ 5% frais administratifs) |

ATTENDU QUE par sa nature même, la procédure d'enquête contient des informations à caractère confidentiel et qu'il est protégé par de nombreuses restrictions d'accès prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE le conseil local n'entend donc pas rendre publiques ces informations, notamment dans le but de protéger la vie privée des employés de la Localité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-010

QUE le conseil octroi un mandat de services professionnels de gré à gré à la firme « Arima conseils » au montant maximal de 11 411,25 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.190.00.414 (services professionnels) ;

QUE soit autorisé le président M. Sébastien Lebrun de communiquer et à transmettre tous les informations et documents afférents à la firme « Arima conseils » ;

QUE ce conseil autorise le président M. Sébastien Lebrun, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le président suppléant M. Aurèle Gravel, à signer, pour et au nom de la localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-2.16 Stage en archivistique – Étudiante Andrée Bastien

ATTENDU la résolution numéro R2023-10-172 appuyant le comité 50^e pour embaucher Mme Andrée Bastien, étudiante au Cégep de l'Outaouais, à titre de stagiaire en archivistique;

ATTENDU QUE le conseil de la Localité de Radisson souhaite encourager l'étudiante dans son cheminement de carrière ;

ATTENDU QUE Mme Andrée Bastien consacrer une journée par semaine au service de la Localité lors de son stage.

ATTENDU QUE Madame Marie-Claude Duchesne, directrice archiviste par intérim à la Société historique de la Baie James agira comme superviseuse de stage, en tant qu'organisme partenaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-011

QUE le conseil autorise la tenue du stage de formation en milieu de travail de madame Andrée Bastien ;

QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Nabil Boughanmi, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance -trésorière Madame Annie Juteau, à signer au nom de la localité de Radisson, la convention de stage avec le Cégep de l'Outaouais et tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-3 Sécurité publique

2024-334-3.1 Dépôt des prévisions d'achat au service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par _____,

APPUYÉ par _____

IL EST RÉSOLU

R2024-01-012

QUE ce conseil approuve, pour le mois de janvier 2024, un budget de 9 764,25 \$, plus les taxes applicables pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-3.2

Dépôt du rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2023

Ce point est reporté

2024-334-3.3

Avenant au contrat de travail du directeur du Service de Sécurité des incendies, quant aux vacances annuelles

ATTENDU QU' un contrat de travail a été signé le 1^{er} avril 2019 avec Monsieur Hugo Bondu, directeur du Service de Sécurité des incendies, le tout, tel que confirmé selon la résolution 2019-03-22 ;

ATTENDU QUE suite à des discussions entre les parties concernant les vacances annuelles du directeur du service en sécurité incendie, il y avait lieu d'apporter un amendement au texte de l'article no.4.1 « section - vacances annuelles » du contrat de travail de M. Hugo Bondi afin de mieux refléter ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,

APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-013

QUE le conseil local accepte de modifier l'article no.4.1 du contrat de travail de M. Hugo Bondu, rétroactif au 1er janvier 2023 ;

QUE le conseil autorise le directeur du Service de Sécurité des incendies de reporter des journées de ses vacances annuelles à une période ultérieure qui se terminera le 30 avril de l'année suivante, s'il était impossible, pour des raisons exceptionnelles, de prendre tous ses jours de vacances annuelles au cours de l'année en cours ;

QUE la Localité de Radisson s'engage à verser une compensation monétaire équivalente au nombre de jours restants, s'il était encore impossible au directeur du Service de Sécurité des incendies de prendre ces journées restantes dans ladite période ajoutée ;

QUE le directeur général et le greffier soit autorisé à signer au nom de la Localité de Radisson l'addenda à son contrat de travail ;

QUE le l'entente de travail amendé fait partie intégrante de la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-3.4

Autorisation de demande de subvention auprès du ministère de Sécurité publique Canada (SP)- Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage

ATTENDU QUE le territoire de la Localité de Radisson et les zones approximées comportent de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale ;

ATTENDU QU'un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés ;

ATTENDU QUE plusieurs activités récréotouristiques très populaires dans la région comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire Radissonien ;

ATTENDU QUE le ministère de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2024-2025 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: « d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention de la recherche et du sauvetage au Canada » ;

ATTENDU QUE ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S (recherche et du sauvetage) et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus ;

ATTENDU QUE la localité désire déposer une demande d'aide de financière auprès du ministère de la Sécurité publique du Canada dans cadre du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dans le but de financer le projet intitulé « *Amélioration des services de recherche et sauvetage d'urgence en milieu isolé et nautique à Radisson – Formation, coordination et acquisition d'équipements* » ;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie de Radisson ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs de la caserne des pompiers de Radisson ;

ATTENDU QUE la Localité désire assurer la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire de Radisson et ses voisinages;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-014

QUE la Localité de Radisson juge que le projet « d'Amélioration des services de recherche et sauvetage d'urgence en milieu isolé et nautique à Radisson – Formation, coordination et acquisition d'équipements » permettra de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus ;

D'AUTORISER Monsieur Hugo Bondu – directeur du Service de Sécurité des incendies à déposer une demande de subvention auprès ministère de Sécurité publique Canada (SP) dans le cadre du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer toute entente éventuelle en lien avec les autorités responsables du programme de financement.

QUE la Localité de Radisson s'engage à collaborer avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, les collectivité autochtones et tout autre partenaire afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques pour la région et de le réviser annuellement ;

QUE la Localité de Radisson s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquelles elle sera invitée à participer ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-4 **Transport**

024-334-4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de janvier 2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-015 **D'APPROUVER**, pour le mois de janvier 2024, un budget de 16 900\$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-4.2 Octroi d'un mandat de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture)

Ce point est retiré

2024-334-5 **Hygiène du milieu**

2024-334-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de décembre 2023

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable

2024-334-5.2 Mise à niveau de la station de surpression - Inverseur de transfert automatique - Génératrice

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2022-06-044 autorisant la compagnie « Drumco Énergie », en date du 1^{er} juin 2022 pour la vente et l'installation d'une génératrice d'urgence et de ses équipements à la Station de surpression de Radisson ;

CONSIDÉRANT que le commutateur de transfert automatique est un dispositif essentiel qui permet de surveiller en permanence la tension, les phases et la fréquence (selon des paramètres préétablis) du côté normal (Hydro-Québec) ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie « Drumco Énergie », pour la vente d'un Inverseur automatique au montant de 5 930 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-016

QUE le conseil local accepte la soumission de la compagnie « Drumco Énergie », pour l'acquisition d'un Inverseur de transfert automatique à station de surpression au montant de 5 930 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense pourrait être intégrée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « *Installer une génératrice d'urgence - Station de surpression* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-5.3

Usine de filtration - Mise à niveau du système de traitement d'eau (générateur d'ozone, sonde d'ozone, compresseur

ATTENDU QU'il y a eu des problèmes à la station de filtration qui nécessitent le remplacement du système de traitement d'eau (générateur d'ozone, sonde d'ozone, compresseur, etc. ;

ATTENDU l'offre de service reçue de « VO3 Inc. » numéro VO-202312-11-19, datée du 12 décembre 2023, pour la Mise à niveau du système de traitement d'eau (générateur d'ozone, des lampes UV, de la sonde d'ozone, compresseur et de la plomberie » à l'usine de filtration pour un montant de 48 974.29 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-017

QUE le conseil local accepte la soumission de la compagnie « VO3 Inc. », pour le remplacement du système de traitement d'eau (générateur d'ozone, sonde d'ozone, compresseur, etc. à l'usine de filtration au montant de 48 974.29 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense pourrait être intégrée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « *Mise aux normes - Usine de filtration* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-5.4

Mise à niveau de l'usine de filtration — Analyseur de chlore inorganique, pH et température

ATTENDU QUE la Localité de Radisson - service de traitement d'eau potable, a procédé à une demande de prix relativement à l'achat d'un analyseur de chlore inorganique, pH et température afin de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RLRQ, c. Q-2, r. 40) ;

ATTENDU QUE l'achat de cet analyseur de marque CENTURIO-PH-T-CL permettra de compléter le remplacement de tous les analyseurs de chlore en continu à l'usine de filtration;

ATTENDU QUE les recommandations de monsieur Gérald Pichette, compagnon expérimenté en traitement des eaux, pour le remplacement de l'analyseur de chlore par un nouveau dispositif qui répond aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE l'entreprise « AESL Instrumentation Inc. » a fait parvenir une soumission à la Localité de Radisson en date du 18 décembre 2023, au montant de 15 890.96 \$, avant les taxes applicables, pour l'achat de cet analyseur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-018

QUE le conseil accepte de remplacer l'analyseur de chlore existant par un analyseur de chlore, inorganique, pH et température qui répond aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE ce conseil octroie le contrat relatif à l'achat de l'analyseur, de gré à gré, à la compagnie « AESL Instrumentation Inc. », pour un montant de 15 890,96 \$, avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

QUE cette dépense pourrait être intégrée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « Mise aux normes - Usine de filtration ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-331-5.5

Mise à niveau de l'usine de filtration – offre de services mise à jour pour le remplacement de la membrane de filtration

ATTENDU QUE par la résolution numéro R2023-10-178 adoptée le 4 octobre 2023, le conseil local a accepté l'offre de la compagnie « Aria Filtra » pour le remplacement des dix (10) modules du système MF UNA-660A (Membrane de filtration) à l'usine de traitement d'eau potable au montant unitaire de 5 041,20 \$ soit une somme totale de 50 412,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la compagnie « Aria Filtra » siégé aux états unis É.-U. a soumis le 11 octobre 2023 sa soumission révisée en tenant compte de la variation du taux de change entre le dollar American (USD et le dollar canadien (CAD) ;

ATTENDU QUE le nouveau coût unitaire d'un module du système MF UNA-660A est 5 383,80 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-019

QUE le conseil local accepte l'offre mise à jour de l'entreprise « Aria Filtra », pour le remplacement de la membrane de filtration à l'usine de traitement d'eau potable par l'acquisition de neuf (9) modules du système MF UNA-660A pour un montant unitaire de 5 383,80 \$, plus les taxes applicables, soit un montant total de 48 454,2 \$ CAD, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense pourrait être intégrée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « Mise aux normes - Usine de filtration » ;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro R2023-10-178 et toute autre résolution antérieure portant sur le même sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-5.6

Acceptation de recevoir les eaux usées traitées issues de l'entreprise « PMET »

ATTENDU QUE l'entreprise « Patriot Battery Metals (PMET) » a adressé une demande à la Localité de Radisson le 12 décembre 2023 pour recevoir ses eaux usées traitées, jusqu'à ce qu'elle termine la mise en œuvre de son système de traitement des eaux usées, soit un débit journalier moyen de 37,5 m³/j et un débit journalier maximal de 75 m³/j ;

ATTENDU QUE monsieur Gérald Pichette, compagnon expérimenté en traitement des eaux, a confirmé la capacité des étangs aériens de la Localité ainsi que la quantité traitée par jour ;

ATTENDU la réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation-Direction régionale du Nord-du-Québec en date 18 décembre 2023 confirmant également que, selon le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées du MELCCFP, les étangs aérés de Radisson ont un débit moyen annuel de 414,4 m³/d.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-020

QUE la Localité de Radisson s'engage à recevoir les eaux usées traitées issues de l'usine de traitement de « Patriot Battery Metals (PMET) » tel que demandé (soit un débit journalier moyen de 37,5 m³/j et un débit journalier maximal de 75 m³/j), jusqu'à ce que l'installation de la conduite pour l'effluent soit autorisée et installée.

QUE la Localité mette fin à cet engagement sans préavis, si le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) l'avise d'un non-respect de sa réglementation en vigueur ;

QUE les parties aux présentes, la Localité de Radisson et l'entreprise PMET, ont convenu ce qui suit :

| Service | Coût unitaire |
|-----------------------|----------------------|
| • Eau potable : | 50 \$/m3 |
| • Eaux usées : | 50 \$/m3 |
| • Déchets : | 73,29 \$/m3 |
| Majoration : | (25%) |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-6

Santé et bien-être

2024-334-6.1

Octroi de mandat service professionnel - Élaboration de la politique familiale (PFM) et son plan d'action

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- *Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;*
- *Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.*

ATTENDU QUE la politique familiale municipale est une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'un organisme municipal;

ATTENDU la volonté de la Localité de Radisson d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles de son territoire ;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro **R2023-08-109**, le conseil autorisait le directeur général à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique familiale PFM et son plan d'action ;

ATTENDU QUE le ministre de la Famille a accordé une aide financière de 10 500 \$ à la Localité de Radisson dans le cadre du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) – volet 1 » en date du 27 décembre 2023 ;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de deux firmes offrant un tel service professionnel pour l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action ;

ATTENDU QUE la Localité a reçu deux offres de service à savoir :

| Fournisseurs..... | Prix (Avant taxes) |
|-----------------------------|---------------------------|
| • Tulipe Évènements | 9 900 \$ |
| • Wiris Communication | 9 000 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-021

QUE le conseil de la Localité de Radisson mandate la firme « Wiris Communication », pour des services professionnels pour l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action en faveur des familles, au montant de 9 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE ce conseil autorise le financement de cette dépense par la subvention obtenue dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) en date du 27 décembre 2023 ;

QUE M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-7

Aménagement, urbanisme et développement

2024-334-7.1

Embauche d'une inspectrice municipale et fonctionnaire désignée chargée de l'application et de l'administration des différents règlements en vigueur sur le territoire de la Localité

ATTENDU le besoin de la Localité quant à la nomination d'un inspecteur (trice) municipal (e) ;

ATTENDU QUE l'alinéa 7 de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil de la Localité de désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats ;

ATTENDU l'Art. 35 de la Loi sur les compétences municipales requérant des municipalités qu'elles désignent une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'Art. 36 de la même loi ;

ATTENDU QUE l'article 147 du Code de procédure pénale dispose que pour qu'un fonctionnaire puisse émettre un constat d'infraction au nom de la municipalité, une autorisation le désignant ainsi est requise ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson doit désigner des fonctionnaires municipaux responsables de l'application, la surveillance et le contrôle de ses règlements en vigueur ;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur municipal qui se terminait le 8 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection de la Localité a rencontré madame Hafsia Boughanmi et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celui-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services ;

ATTENDU l'entente de travail fournie par madame Annie Juteau, assistance-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

ET RÉSOLU

R2024-01-022

QUE soit autorisé l'embauche de de madame Hafsia Boughanmi à titre d'inspectrice municipale et fonctionnaire désignée chargée de l'administration et de l'application des différents règlements en vigueur sur le territoire de la Localité, et ce à compter du 28 janvier 2024, selon les modalités et aux conditions précisées dans l'entente de travail intervenue entre les parties ;

QUE l'inspectrice municipale soit responsable de la délivrance des permis et certificats ;

QUE par cette Résolution, le fonctionnaire désigné pourra aussi faire l'émission de constat d'infraction, lorsque requis, sur le territoire de la Localité de Radisson, afin de faire appliquer et respecter la réglementation en vigueur ;

QUE madame Annie Juteau, assistance-trésorière soit autorisée à signer, au nom de la Localité de Radisson, le contrat de travail de madame Hafsia Boughanmi tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-7.2

Nomination à titre de fonctionnaires désignés chargés de l'application de règlements municipaux de la Localité

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'inspecter le territoire de Localité et de constater les manquements à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

ET RÉSOLU

R2024-01-023

DE DÉSIGNER monsieur Sylvain Arudy à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de la réglementation municipale en vigueur relativement à leurs pratiques (compteur d'eau, conduites, nuisance, etc.).

2024-334-8

Loisirs et culture

024-334-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-01-024

D'APPROUVER, pour le mois de janvier 2024, un budget de 1 105,16 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-8.2

Demande de subvention ARBJ – Projet « Mémoires de Radisson »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande d'aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson .

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-01-025

D'AUTORISER Mme Marie-Claude Labbé – organisatrice communautaire à déposer une demande d'aide financière à l'ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour et au nom de la Radisson ;

D'AUTORISER tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

D'AUTORISER le directeur général le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-9

Affaires diverses

2024-334-9.1

Appui au projet mené par « FaunENord », en partenariat avec Tourisme Baie-James et l'association crie de tourisme et de pourvoirie (COTA) - Mesure de soutien Plan Montagne

ATTENDU la demande d'appui reçue de l'organisme « FaunENord » en date de 20 décembre 2023 relatif au projet intitulé « Guide de référence pour la mise en valeur des tranchées coupe-feu » ;

ATTENDU QUE ledit projet vise principalement la documentation des saines pratiques à adopter pour chacun des axes de valorisation suivants :

- Tourisme durable quatre saisons ;
- Prévention et protection régionale des feux de forêt ;
- Mobilité active et réactive ;
- Paysages et environnement ;
- Agroforesterie;
- Dynamiser l'économie régionale de manière innovante.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-01-026

QUE le conseil confirme le soutien de la Localité de Radisson au projet mené par « FaunENord », en partenariat avec Tourisme Baie-James et l'association crie de tourisme et de pourvoirie (COTA) dans le cadre de la mesure de soutien Plan Montagne ;

QUE soient le directeur général ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière, à signer les documents utiles pour donner effet à la présente ;

QUE leur lettre de demande fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-10

Période de questions

Le conseil a commencer la séance de présenter aux citoyens le nouveau coordonnateur des loisirs

Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes

- Q1, (Citoyen) comment financez-vous les dépenses liées au mandat accordé au cabinet « Arima Conseils » : ?
- RE1, (président) : la Localité, comme tous les organismes municipaux, a pris en compte dans ces prévisions budgétaires ce type de service professionnel qui peut survenir.

- Q2, (Citoyen) : pensez-vous que cela va changer les choses ?
- RE2, (président) : La firme « Arrima Conseils » réalisera un diagnostic du climat de travail dans la Localité, en contactant les employés et en proposant des solutions et recommandations pour améliorer la situation. Le conseil prendra en considération le rapport final de la firme « Arrima Conseils » comme outil d'Aide à la décision.
- Q3, (Citoyen) : lors d'une précédente séance municipale le conseil a embauché Marie-Anne comme sauveteuse de piscine, cette embauche a-t-elle été annulée ?
- RE3, (présidente) : Nous avons embauché Marie-Anne, mais elle n'a pas entré en poste
- Q4, (Citoyen) : dans le point 5.2 et 5.3 vous parler du programme TECQ qu'est-ce que signifie ?
- RE4, (président) : Les deux dépenses encourues pour mise à niveau de la station de surpression et de l'usine de filtration sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ),
- Q4, (Citoyen) : aux points 5.2 et 5.3 vous parlez du programme TECQ, TECQ, qu'est-ce que cela signifie ?
- RE4, (président) : Les deux dépenses engagées pour la mise à niveau de la station de surpression et de l'usine de filtration sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) 2019-2023,
- Q5, (Citoyen) : question concernant les 20 000 \$ accordés à Radio Radisson ?
- RE5, (président) : Le conseil a décidé d'offrir ce montant en 2023, le budget prévisionnel 2024 ne prend pas en compte cette contribution

2024-334-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

R2024-01-027

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James